

Séjours
Adaptés
HIVER

2021 - 2022

Respirez,
on s'occupe
de tout...

Quand évasion et plaisir riment
avec sérénité et tranquillité !

- ✂ Séjours en petits groupes
- ✂ Organisme à taille humaine
- ✂ Séjours sur-mesure à la demande
- ✂ Pré-acheminement direct depuis les foyers

www.oxygene-va.com



Qui sommes-nous ?

Notre objectif est d'apporter **une solution à un besoin particulier**, offrir un **service personnalisé et un suivi rigoureux** de la réservation à l'après-séjour. Nos garanties d'un voyage réussi s'axent sur des lieux et sites sélectionnés avec soin, **des petits groupes**, une équipe d'encadrants **expérimentés et formés**, des conditions de transport agréables et idéales pour l'adaptation quotidienne, **des activités variées en adéquation** avec le rythme de chacun.

Édito

Chaque personne avec ses différences, a **le droit à la découverte d'un environnement différent du quotidien**. Les séjours adaptés sont des lieux de rencontres, de découverte de soi et du monde qui nous entoure. Notre structure vise **des séjours de qualité pour être au plus près de vos besoins**.

Créé avec le soutien de V.A. VOYAGES ADAPTÉS, organisme de qualité implanté dans la région lyonnaise, nous vous proposons pour cette saison notre brochure hiver 2021 comprenant 5 destinations en France.

Gaël et Florent s'efforcent de mettre au profit d'Oxygene Vacances Adaptées, leur expérience dans l'animation et les séjours adaptés.

Ceux-ci s'occupent de trouver pour vous les meilleurs hébergements et les activités les plus adaptées à nos séjours : "**Petite structure à taille humaine**, notre devise est la qualité, c'est pourquoi nous organisons peu de séjours pour **une meilleure intégration de tous et des échanges privilégiés** entre accompagnateurs et vacanciers".

Et tous nos encadrants, qui chaque année se mettent à votre disposition pour **vous faire passer des vacances inoubliables !**

● Nos valeurs

Bienveillance & exigence

Ce sont les piliers des séjours d'Oxygene V.A. La recherche de **l'épanouissement personnel de chacun** en proposant des activités en adéquation avec vos attentes et vos besoins est au cœur de notre projet. **La qualité de nos prestations et la satisfaction** de nos vacanciers sont pour nous incontournables.

Respect & responsabilité

Des valeurs humaines profondes et une éthique forte constituent la marque de fabrique d'Oxygene V.A, orientées aussi et surtout sur **le respect des différences**. L'intégrité, l'honnêteté et l'équité guident notre travail au quotidien.

Qualité & service

Rester une **structure à taille humaine** afin d'assurer un suivi individuel de nos vacanciers pour optimiser chacun de nos séjours restent pour nous une priorité.



Transport

Transport confortable et direct sur les lieux de séjour en minibus ou en voiture pour réduire au maximum les temps de voyage.

Des horaires satisfaisants pour les départs et arrivées des séjours en accord avec la disponibilité et le rythme de chacun : vacanciers, familles, éducateurs et accompagnateurs (pas de départs au milieu de la nuit)

Véhicules à disposition sur la durée du séjour avec un nombre de places adapté au groupe afin d'avoir **une autonomie et une liberté totale de déplacement** (mise en place d'activités sur place en fonction du souhait des vacanciers sans dépendre d'un transporteur fixé à l'avance)

Adaptation des déplacements en fonction des envies et rythme de chacun, en groupe restreint ou ensemble.

● Nos atouts

Fonctionnement

Des groupes restreints pour une meilleure adaptation aux besoins de chacun, une intégration de tous et des échanges privilégiés entre encadrants et vacanciers.

Des hébergements adaptés respectant l'intimité de chacun en gîtes, maisons ou chalets accueillants et chaleureux

Une organisation en gestion libre permettant une grande liberté, pour des vacances conviviales adaptées au rythme du groupe, où l'envie du moment prend le pas sur les horaires habituels.

Des séjours soigneusement préparés en amont tout en laissant une marge de manœuvre sur place pour une plus grande satisfaction de tous.

● Sommaire

Informations Générales	P.4
Séjours sur mesure	P.7
Organisations départs et retours	P.9
Les séjours	P.10
Montagne	P.12
Campagne	P.15
Fiche de réservation	P.17
Conditions Générales de Vente	P.18

Gestion

Un suivi de la réservation à l'après-séjour rigoureux et individuel.

Des équipes encadrantes formées, préparées en amont et assistées quotidiennement.

Des protocoles sanitaires rigoureux organisés de la manière suivante :

- des piluliers sécurisés fournis par notre organisme
- un encadrement sensibilisé à la gestion et au suivi des traitements
- un partenariat avec des professionnels de santé sur tous nos séjours

Nous contacter

Tél : **09 72 28 70 90**

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Fax : **09 72 28 70 92**

Mail : contact@oxygene-va.com

Site : www.oxygene-va.com

Oxygene Vacances Adaptées

75, Avenue de Strasbourg
54000 NANCY

Immatriculations Atout France
Agrément Vacances Adaptées Organisées
Garantie Financière APST
Responsabilité civile professionnelle HISCOX

Informations générales

Comment s'inscrire ?

- ① **Évaluez votre autonomie** à l'aide de la grille ci-joint.
- ② **Sélectionnez votre séjour** en consultant les pages séjours et le tableau récapitulatif.
- ③ **Procédez à la réservation :**
 - Appelez notre service réservation au **09 72 28 70 90** pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et poser une option valable 48h.
 - Complétez la fiche de réservation à remplir directement en ligne sur **www.oxygene-va.com** ou à détacher en fin de brochure ou à télécharger sur le site internet
 - Renvoyez la fiche de réservation :
 - Soit en remplissant directement la fiche **sur le site internet**
 - Soit par email à **contact@oxygene-va.com**
 - Soit par fax au **09 72 28 70 92**

⚠ Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions les échanges d'informations par e-mail. N'oubliez pas d'indiquer une adresse e-mail valide sur la fiche de réservation.

Important : À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive et l'acompte de 500€ sera dû.

④ Confirmation inscription

Après validation de votre réservation par nos services, vous devez nous faire parvenir le dossier d'inscription dûment complété avec tous les documents demandés, accompagné d'un acompte d'un montant de 500 € et des assurances souscrites à régler par chèque ou par virement bancaire sous 15 jours. Vous trouverez le dossier d'inscription sur le mail de validation envoyé par OXYGENE VACANCES ADAPTÉES. Il est aussi téléchargeable sur notre site internet rubrique « inscription ». Un envoi par courrier est possible sur demande.

⑤ Suivi du dossier

À réception de votre dossier d'inscription complet et de l'acompte, nous vous adresserons votre facture dans un délai de 15 jours. Vous recevrez votre carnet de voyage comprenant les informations sur votre séjour (adresse, informations pratiques...), vos rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, les piluliers hebdomadaires, un pilulier journalier et une fiche trousseau, 15 jours au plus tard avant le départ.

⚠ **Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 45 jours avant le départ**

Coordonnées bancaires pour virement acompte et solde

IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour. Vous trouverez les coordonnées bancaires sur la facture ou sur notre site internet.

Grille d'autonomie



L'autonomie indiquée dans les descriptifs des séjours se réfère à la grille suivante.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté d'évaluation ou pour toute demande de précision complémentaire.

Nous insistons sur le fait que nos séjours soient les plus homogènes possibles, de ce fait, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un vacancier, après étude du dossier d'inscription. Nous vous remercions donc de veiller lors du choix du séjour à ce que son autonomie corresponde aux critères d'accueil.

<p>A1 Bonne autonomie Dynamique Accompagnement discret</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. - Personne participant de façon active au séjour - Pas de problème moteur, peu fatigable 	<p>A2 Bonne autonomie Fatigable Accompagnement discret</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. - Personne participant de façon active au séjour - Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage.
<p>B1 Moyenne autonomie Dynamique Accompagnement actif</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour - Pas de problème moteur, peu fatigable 	<p>B2 Moyenne autonomie Fatigable Accompagnement actif</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour - Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage.
<p>C1 Autonomie Relative Peu Fatigable Aide et accompagnement renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne a besoin d'être stimulée et aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,...). - Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour - Pas de problème moteur, peu fatigable 	<p>C2 Autonomie Relative Fatigable Aide et accompagnement renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> - La personne a besoin d'être stimulée et aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilette,...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour - Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage.

⚠ **ATTENTION : Nos séjours ne sont pas adaptés aux personnes demandant une intervention systématique et totale dans la gestion de la toilette, de l'habillement... En journée, le vacancier doit pouvoir participer aux balades, visites, animations... sans problèmes d'énurésie ou encoprésie à gérer.**

Il s'agit de personnes pouvant se déplacer sans grande difficulté pour de petites promenades et capables de monter quelques marches.

Gestion du ou des traitements médicaux

Notre structure fournit des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour ainsi qu'un « pilulier journalier » pour la journée de départ.

Lors des départs pour le transport aller, le traitement de la journée devra être placé dans le « pilulier journalier » et déposé dans la pochette du vacancier.

Pendant le séjour, les traitements devront être préparés dans les piluliers hebdomadaires pour toute la durée du séjour.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, **NE PAS OUBLIER** de nous fournir la nouvelle prescription médicale. La distribution des traitements médicaux se fera par l'équipe d'encadrement qui a pour mission de veiller scrupuleusement à la bonne marche à suivre.

Argent personnel

Pour éviter tout problème (vol, perte...), nous vous conseillons vivement de nous faire parvenir l'argent personnel (par chèque ou virement). Un décompte justificatif vous sera remis en fin de séjour pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière.

Le chèque ou virement devra nous parvenir au plus tard **un mois avant le début du séjour**. OXYGENE VACANCES ADAPTEES ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'argent qui n'aura pas été confié par chèque ou par virement.

COORDONNÉES BANCAIRES réservées au virement « argent personnel » IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour.

> **Vous trouverez les coordonnées bancaires sur la facture ou sur notre site internet.**

Organisation quotidienne

Les participants peuvent être amenés, s'ils le souhaitent, à aider à la prise en charge de la vie quotidienne notamment au moment de la préparation des repas. C'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser, et devenir toujours plus autonome.

Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement naturel propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'ensemble de nos équipes d'accompagnateurs veille à la santé de chacun et tout particulièrement à un bon équilibre alimentaire le tout une bonne hygiène corporelle.

Encadrement

Tous nos directeurs et accompagnateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Ils sont issus pour la plupart des formations des métiers du social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AMP, assistante sociale, infirmière...). Ils reçoivent une formation spécifique mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à la parfaite réussite de chaque séjour.

Nous avons parfaitement conscience que la bonne conduite d'un séjour dépend à 80% de son encadrement, c'est pourquoi le recrutement et la formation de nos équipes d'encadrement sont, pour nous, une priorité.

Hébergement

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants. Dans la mesure du possible nous évitons les couchages en lits superposés et nous veillons à ce que chacun ait un espace d'intimité.

Informations pour les couples

Pour répondre aux attentes des personnes voyageant en couple, nos hébergements ont été sélectionnés pour les accueillir dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de nous en informer à l'inscription pour prévoir une parfaite installation. Une remise de 50€/couple est accordée sur certains séjours pour les vacanciers partageant un lit double (offre non cumulable)

Les activités

En dehors d'un programme d'activités prévues et programmées, nous faisons figurer dans notre brochure des "activités et loisirs possibles". Il appartient à l'équipe d'encadrement d'élaborer sur place un projet d'activités avec toutes les personnes présentes sur le séjour en alternant des temps d'activités et des temps de repos. Chacun a le droit, ou non, de participer selon ses capacités et ses envies.

Transport

Nous accordons une importance particulière à ce que les vacanciers passent le moins de temps possible dans les transports. C'est pourquoi l'acheminement sur le lieu de séjour se fait en minibus ou en train et non en car grand tourisme pour permettre d'effectuer un trajet le plus direct possible.

Il y a autant de places dans les véhicules que de vacanciers sur le lieu de séjour pour faciliter les déplacements sur place.

Organisation des départs et retours

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départs et de retours et permettre à tous (vacanciers, équipes éducatives, familles) de passer le moins de temps possible dans les transports, OXYGENE VACANCES ADAPTEES vous propose des options de préacheminements gratuits, qui vous sont détaillées en p.9.

Point de rendez-vous

L'ensemble des départs et retours sur nos séjours se font depuis NANCY. Un accueil sur le lieu de séjour est possible, le préciser lors de la réservation.

Nos séjours s'adressent à des adultes porteurs d'un handicap mental de bonne et moyenne autonomie sans problème de comportement grave pouvant nuire aux autres ou à eux-mêmes, sans handicap physique nécessitant l'utilisation d'appareillage médical et sans soins nécessitant l'intervention d'un personnel soignant. A défaut, la réservation peut être annulée à tout moment. Cette démarche est garante du bien être des participants et de la qualité de nos séjours.

Oxygene Vacances Adaptées se réserve **le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées**. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

- soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire)
- soit un refus au départ sur simple constatation
- soit un renvoi au cours du séjour
- soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel.

Nous acceptons les chèques vacances. À noter que, suite à un changement tarifaire de l'ANCV, une commission de 2% sera retenue sur le montant des chèques vacances à compter du 01 janvier 2019.

 **CHÈQUE-VACANCES**

SITUATION SANITAIRE COVID-19

Selon l'évolution de la situation sanitaire et les recommandations de la DGCS, nous nous adapterons pour appliquer et respecter un protocole sanitaire et les gestes barrières afin d'assurer la sécurité de tous les participants.

Nos équipes d'animateurs/accompagnateurs seront formées et sensibilisées à la Covid-19. Nous fournirons tous les équipements de protection pour le bon déroulement des séjours (gel hydroalcoolique, masques chirurgicaux, gants...)

**Partir
avec Oxygène
& Vacances
adaptées**



Séjour sur-mesure :

construisons ensemble votre projet et transformons-le en séjour unique !

Les séjours sur-mesure s'adressent à tout le monde et peuvent être réalisés à tout moment de l'année.

Ils sont le meilleur moyen de répondre aux attentes de chacun, que ce soit pour des besoins d'encadrements spécifiques, pour des raisons financières ou bien si le projet de vacances n'est pas proposé dans les séjours catalogues.

Présentez-nous vos besoins on s'occupe de tout !

1

Prise de contact

Quel est le projet ?
Pour qui ?
Combien de personnes ?
Quand ?
Combien de temps ?

Nous évaluons ensemble vos besoins en prenant en compte :

- Les profils
- Les niveaux d'autonomie
- Les souhaits de destinations, d'activités
- Les moyens financiers

> Voir fiche de projet au dos

2

Création du projet

Nous trouvons pour vous :

- L'hébergement et les activités adaptées
- Les accompagnateurs formés et qualifiés
- Les transports adaptés

Vous échangez avec les équipes éducatives. Puis, vous choisissez entre différentes propositions de séjour.

3

Finalisation du projet

- Validation auprès des tutelles.
- Rencontre avec les résidents et présentation des séjours possibles.

Bilan post-séjour

Nous vous proposerons une rencontre afin d'effectuer un bilan du séjour pour chaque vacancier.

4



Réservez votre séjour :

1. En nous appelant au
09 72 28 70 90
2. En retournant ce document :

> Par courrier :

Oxygène Vacances Adaptées
75, Avenue de Strasbourg
54000 NANCY

> Par mail:

contact@oxygene-va.com

Inscription

Nom du foyer ou de l'association _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Email _____

Personne à contacter : _____

Le projet

Nombre de vacanciers _____ Nombre d'accompagnateurs _____

Durée du séjours (en jours) _____ Date du séjour _____

Distance maximum du foyer (en heure) _____

La thématique du séjour

- Séjour à la mer _____ Séjour à la montagne
 Séjour campagne _____ Séjour à thème (si choisi, lequel) :

Le transport

- Mise à disposition des véhicules par Oxygène Vacances Adaptées
 Prêt de véhicules du foyer ou de l'association

Le gîte

Avez-vous des besoins spécifiques (chambres en rez-de-chaussée, accessible PMR...) ?

Oxygène Vacances Adaptées

75, Avenue de Strasbourg
54000 NANCY

Tél.
09 72 28 70 90

Mail
contact@oxygene-va.com

Web
www.oxygene-va.com

Immatriculation Atout France :
N° IM069180002

Agrément Vacances Adaptées
Organisées : n°18-38

À : _____ Le / /

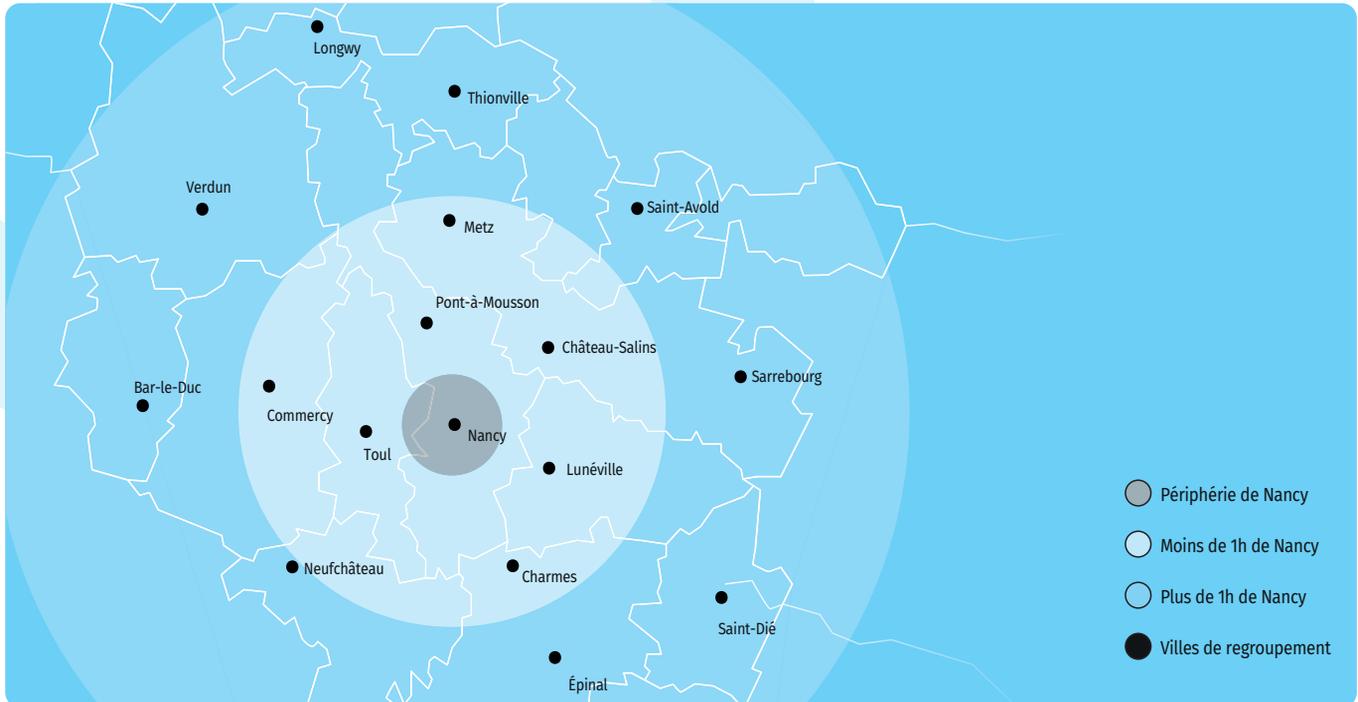
Nom :

Signature :



Organisation des départs & des retours

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départ et de retour et permettre à tous (vacanciers, familles, équipes éducatives) de passer le moins de temps possible dans les transports, nous vous proposons plusieurs options.



1 Vous habitez la région lorraine

A. Pré-acheminement gratuit à partir de votre établissement

Nous vous proposons de venir vous chercher et vous ramener directement sur votre établissement :

> **Si votre établissement se trouve dans la périphérie Nancéienne** (voir carte ci-dessus) le pré-acheminement est possible à partir de 2 personnes du même foyer inscrites pour les mêmes dates de séjour.

> **Si votre établissement se trouve à moins d'1h00 de Nancy**, le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 5 personnes du même foyer inscrites pour les mêmes dates de séjour.

> **Si votre établissement se trouve à plus d'1h00 de Nancy**, le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 10 personnes du même foyer inscrites pour les mêmes dates de séjour.

B. Pré-acheminement gratuit depuis une des villes de regroupement

Nous organisons des regroupements dans les principales villes de la région Lorraine. Les lieux de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

C. Rendez-vous directement au point de ralliement à Nancy

Les départs et les retours de nos séjours se font à partir de Nancy. Le lieu de RDV et les horaires de convocations seront communiqués au plus tard 1 mois avant le début de séjour.

D. Rendez-vous à la Gare de Nancy Ville ou Lorraine TGV

Accompagnement par le service « Accès Plus » de la SNCF pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

2 Vous habitez la région alsacienne ou la région rémoise*

Nous vous proposons une prise en charge depuis la **gare de Strasbourg** ou de **Champagne-Ardenne TGV**. Nos équipes vous accompagnent au départ et au retour. Nous nous occupons de la réservation des billets de train. Les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 1 mois avant le séjour.

> **Supplément de 40€/voyage, ou de 80€ pour un Aller/Retour.**

* **Important** : la prise en charge depuis votre foyer est possible à partir de 10 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjours

Aucune des options proposées ne convient à votre situation ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons une solution sur-mesure adaptée à vos besoins.

Par téléphone au **09 72 28 70 90**
ou par e-mail : contact@oxygene-va.com

Index des séjours hiver 2021



Montagne

1. La Vieille Loye (39)

Balnéo et Chiens de traîneau dans le Jura

1379€

A1-B1

12

2. Ventron (88)

Handi-Ski et Oxygène dans les Vosges



1099€

A1-B1

13

3. Sainte-Marie-aux-Mines (68)

Nature et Repos dans les Vosges



1129€

A2-B2

14

Campagne

4. Vernou en Sologne (41)

Détente et culture dans le Loir-et-Cher



1349€

A1-A2-B1-B2

15

5. Champaubert-la-Bataille (51)

Détente dans la Marne et Approche des Animaux

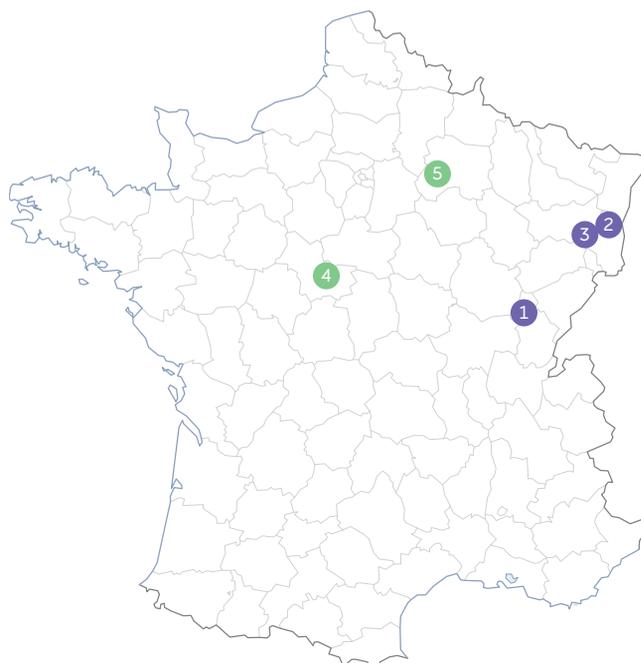


1069€

A2-B2

16

Situer votre séjour



Pour faciliter votre lecture

Accessible aux couples

Escaliers

Lits superposés

Piscine sur place



Durée
11 jours

Période

**23 décembre 2021
2 janvier 2022**

Prix/Pers.

1379€

Autonomie

A1 B1

Rythme du séjour



Modéré

Participants



15 vacanciers

Encadrement



1 responsable



2 animateurs

Transport



2 minibus



Trajet : **2h45**

À savoir

- Chambres couples
- Être capable de monter et descendre un escalier seul (accès aux chambres à l'étage)

La Vieille Loye - Jura (39)

Balnéo et Chiens de Traîneau dans le Jura

Repos et plein air jurassien pour les fêtes de fin d'année.

HEBERGEMENT



Gîte



Accessible aux couples



Lits superposés

SITUATION Une clairière au cœur de la forêt de Chauv, un cadre verdoyant peuplé depuis le Moyen-Âge par les bûcherons, les charbonniers et les verriers. C'est là que se trouve le gîte : dans le village de La Vieille-Loye. Situé à 25 kms de Salins-les-Bains, soyez l'hôte de la forêt.

EQUIPEMENT Ce gîte a été aménagé dans un ancien hôtel. Au rez-de-chaussée, on y trouve une grande salle avec bar, une cuisine entièrement équipée, salon avec TV et 2 chambres de 2 personnes. A l'étage : 9 chambres de 2 à 3 personnes, salle de douche et WC.

RESTAURATION Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.



AUTRES ACTIVITES POSSIBLES

Promenade autour des lacs du Jura et de la forêt de Chauv, visite des majestueuses Salines Royales d'Arc-et-Senans, soirée gustative de Noël, soirée dansante de la Saint Sylvestre, marché et festivités locales, demandes des vacanciers, projets d'animation.



ACTIVITES PREVUES

- **Balade en chiens de traîneau** : découvrez le Jura de manière atypique.

- **1 demi-journée aux thermes de Salins-lès-Bains** : Détente et relaxation seront au rendez-vous.

- **Visite de la ferme "Les Deux Collines"** : Découvrez les habitants de cette ferme unique.





Ventron - Vosges (88)

Handi-Ski et Oxygène dans les Vosges

Sensations fortes et sports d'hiver sont au rendez-vous !

HEBERGEMENT



Gîte



Escaliers



Lits superposés

SITUATION Le gîte se situe en plein cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, à 10km de La Bresse et à 25km de Gérardmer.

EQUIPEMENT Grande maison individuelle composée de 7 chambres de 2 à 4 personnes (avec salle d'eau privative et WC), grand séjour avec TV et canapé, cuisine séparée toute équipée. À l'extérieur, vous aurez accès à une cour grvillonnée, terrain en herbe et terrasse avec parking.

RESTAURATION Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.



AUTRES ACTIVITES POSSIBLES

Découverte des lacs et cascades de la région, découverte du savoir-faire artisanal vosgien : verrerie, sabots, bougies, poteries... Soirée festive de la Saint Sylvestre, marchés locaux, demandes des vacanciers, projets d'animation.

ACTIVITES PREVUES

- **Sensations en handi-ski** : Faites le plein de sensations en descendant les pistes en handi-ski accompagné d'un moniteur ESF.

- **Sensations en luge ou en raquettes** : Côté sensations ; dévaliez les pentes vosgiennes en luge en duo ou en solo. Côté calme ; promenez-vous en raquettes et découvrez les paysages vosgiens.

- **Marché de Noël de Gérardmer** : Souvenirs et petits plaisirs seront au rendez-vous.



Durée
1 semaine

Période

**26 décembre 2021
2 janvier 2022**

Prix/Pers.

1099 €

Autonomie

A1

B1

Rythme du séjour

Dynamique

Participants



15 vacanciers

Encadrement



1 responsable



2 animateurs

Transport



2 minibus



Trajet : **1h30**

À savoir

- Adapté aux personnes non fatigables
- Être capable de monter et descendre des escaliers chambre à l'étage.
- Salle d'eau et WC dans chaque chambre



Sainte-Marie-Aux-Mines - Haut-Rhin (68)

Nature et Repos dans les Vosges

Offrez-vous tout le charme de la montagne vosgienne !

Durée
1 semaine

Période

26 décembre 2021
2 janvier 2022

Prix/Pers.

1129€

Autonomie

A2 **B2**

Rythme du séjour



Calme

Participants

14 vacanciers

Encadrement

1 responsable

2 animateurs

Transport

2 minibus

Trajet : **1h30**

À savoir

- Adapté aux personnes fatigables
- Être capable de monter et descendre des escaliers chambre à l'étage.
- Chambres couples

HEBERGEMENT



Gîte



Accessible aux couples



Escaliers

SITUATION Situé dans un cadre exceptionnel, l'hébergement se trouve à l'entrée des Hautes Vosges, sur le massif du Brézouard.

EQUIPEMENT Ce grand gîte comprend 9 chambres de 1 à 3 personnes, dont 3 en rez-de-chaussée. Il se compose d'une cuisine professionnelle, une grande salle à manger, un salon avec coin TV, un espace extérieur au calme avec terrasse.

RESTAURATION Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.



ACTIVITES PREVUES

- **Visite du musée automobile de Mulhouse** : Découvrez l'âge d'or de l'automobile.

- **Visite de la ferme pédagogique de Humbert** : Partez découvrir ses habitants et assistez à la traite du troupeau de vaches vosgiennes.

- **Visite du marché de Noël de Colmar** : Visite et shopping seront au rendez-vous.



AUTRES ACTIVITES POSSIBLES

Visite de la ville de Munster et sa fromagerie, visite du musée du Bois, visite du musée "Mille et une Racines", balades et oxygène : lac Blanc, lac Noir, lac Vert et lac des Truites, soirée festive de la Saint Sylvestre, demandes des vacanciers, projets d'animation.



Vernou en Sologne - Loir-et-Cher (41)

Détente et Culture dans le Loir-et-Cher

Partez à la découverte de cette région pleine de surprises !

HEBERGEMENT



Gîte



Accessible aux couples



Escaliers

SITUATION Situé dans le Loir-et-Cher à 20 minutes du château de Chambord, à 1h d'Orléans, à 35 minutes de Blois, à 20 minutes de Romorantin-Lanthenay, à 30 km du zoo de Beauval, à 20 km de Center Parcs.

EQUIPEMENT L'hébergement se compose de 2 gîtes, 320 m² habitables, sur un terrain clos de 3000m². Les 2 gîtes classés 3 étoiles sont équipés de tout le confort nécessaire et l'extérieur vous offre également terrasses, bancs et chaises. Au total, 9 chambres dont 2 au RDC de 1 à 3 personnes, 3 salles d'eau, 4WC.

RESTAURATION Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.



ACTIVITES PREVUES

- **1 demi-journée au Center Parcs de Bruyères :** Détendez-vous dans les infrastructures du Center Parcs de Bruyères.

- **Évadez-vous au château de Chambord :** Découvrez ce magnifique château vieux de 500 ans.

- **Visite de la chocolaterie Max Vauché :** Découvrez les secrets du chocolat Vauché.



AUTRES ACTIVITES POSSIBLES

Visite du musée de l'Automobile à Valancey, visite du Château de Cheverny (Tintin et Milou), le Dôme Équatorial, le Château Royal de Blois, la Maison de la Magie Robert-Houdin, le Jardin du Plessis Sasnières, soirées festives de Noël et Nouvel An, marché de Noël, marchés locaux, demandes des vacanciers et projets d'animation.

Durée
11 jours

Période

**23 décembre 2021
2 janvier 2022**

Prix/Pers.

1349€

Autonomie

A1

B1

A2

B2

Rythme du séjour



Modéré

Participants



16 vacanciers

Encadrement



1 responsable



3 animateurs

Transport



2 minibus + 1 voiture



Trajet : 5h

À savoir

- Séjour adapté à des personnes moyennement fatigables.

- Être capable de monter et descendre un escalier seul (accès aux chambres à l'étage).



Champaubert-la-Bataille - Marne (51)

Détente dans la Marne et Approche des Animaux

Relaxez-vous avec les animaux de la campagne pour les fêtes de fin d'année

Durée
2 semaines

Période

**26 décembre 2021
2 janvier 2022**

Prix/Pers.

1069€

Autonomie

A2 B2

Rythme du séjour



Calme

Participants

14 vacanciers

Encadrement

1 responsable

2 animateurs

Transport

2 minibus

Trajet : **2h40**

À savoir

- Séjour adapté aux personnes fatigables
- Séjour calme et reposant à la ferme

HEBERGEMENT



Gîte



Accessible aux couples



Escaliers

SITUATION Situé dans la Marne à la limite du Vignoble Champenois et de la Brie Champenoise, ce gîte est une ancienne grange rénovée avec les animaux de la ferme sur place.

EQUIPEMENT Ces deux gîtes rénovés en campagne à proximité du centre-ville comprennent deux grandes pièces de vie avec cuisine ouverte et un extérieur. Ils comprennent 13 chambres dont 2 en rez-de-chaussée, 8 salles d'eau et WC.

RESTAURATION Cuisine et service assurés par l'équipe aidée des vacanciers le souhaitant. Une sortie restaurant est organisée en fin de séjour.



ACTIVITES PREVUES

- **Musée de l'automobile de Reims** : Découvrez plus de 200 anciennes autos et motos de 1908 à nos jours.
- **Excursion au marché de Noël de Reims** : Achetez vos derniers cadeaux pour la fin d'année.
- **Approche des animaux de la ferme** : Tendresse et caresses auprès des animaux.

AUTRES ACTIVITES POSSIBLES

Différents ateliers d'arts plastiques, la ville de Château-Thierry, Condé en Brie et son Château, la fertè Gaucher, la route des Champagnes, soirée dansante de la Saint Sylvestre, découverte des marchés et produits locaux, animations, spectacles, projets animateur, demandes des vacanciers.



Fiche de réservation



Réservez votre séjour : ① En nous appelant au **09 72 28 70 90** | ② En retournant ce document :

> Par courrier : Oxygene Vacances Adaptées - 75, Avenue de Strasbourg- 54 000 NANCY

> Par fax : 09 72 28 70 92 > Par mail : contact@oxygene-va.com

INSCRIPTION

Contact établissement ou famille

NOM :

A dresse :

Code postal : Ville :

Informations impératives :

Tél : Fax :

Email :

Personne à contacter :

Qualité (Famille, éducateur, chef de service...) :

FACTURATION

Contact organisme payeur (Famille-Tuteur-Curateur)

NOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Informations impératives :

Tél : Fax :

Email :

Personne à contacter :

Qualité (Tuteur, curateur, responsable légal...) :

▲ Indiquer obligatoirement une adresse mail (pour la validation de réservation, l'envoi du dossier d'inscription)

SÉJOUR CHOISI	NOM / PRÉNOM	DATE DE NAISSANC	SEXE	AUTONOMIE (cf. page 4)	SITUATION		
					FH	FV	FAM
							Autre (à préciser)

En couple avec : Partagent la chambre : OUI NON

Besoin d'un professionnel médical : OUI NON **si oui précisez la raison:**

Appareillage: OUI NON **si oui précisez:**

Capable de monter et descendre un escalier **SEUL(E)**: OUI NON

Se lave seul(e): OUI aide ponctuelle aide constante

Énurésie : OUI NON **si oui précisez**

Encoprésie: OUI NON **si oui précisez**

ASSURANCE

Annulation 3,5 % : OUI NON

Interruption 1,5 % : OUI NON

ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

(voir détails page 9 ou sur www.oxygene-va.com)

Option 1 Pré-acheminement à partir de votre établissement : Aller Retour

Foyers de la périphérie nancéienne : à partir de 2 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Foyers à moins de 1h de Nancy : à partir de 5 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Foyers à plus de 1h de Nancy : à partir de 10 personnes inscrites pour les mêmes dates de séjour.

Option 2 Pré-acheminement à partir d'une des villes de regroupement (voir p.9).

Ville Aller : Ville Retour :

Option 3 Rendez-vous au point de ralliement de Nancy

Option 4 Rendez-vous à la gare de Nancy Ville ou Lorraine TGV

Option 5 Rendez-vous à la gare de Strasbourg

Option 6 Rendez-vous à la gare de Champagne Ardennes TGV

Nous vous confirmerons sous 48h cette réservation en fonction de la disponibilité des séjours. **A la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive.** Sous 15 jours vous devez nous retourner **lacompte de 500 €** et le règlement des assurances choisies ainsi que le dossier d'inscription complété.

Le : ___ / ___ / ___ À : NOM : Signature :



Conditions Générales de Vente

1. INSCRIPTION / RÉGLEMENT

A réception de votre fiche de réservation, OXYGENE VACANCES ADAPTEES validera sous 48h votre demande en fonction des places disponibles sur le séjour choisi. A la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Le dossier d'inscription doit être renvoyé sous 15 jours accompagné de l'acompte de 500€, des assurances annulation et/ou interruption souscrites ou non. A régler par virement ou chèque. Après réception de votre dossier complet, nous vous faisons parvenir une facture.

Au plus tard 1 mois avant votre séjour, vous recevrez votre carnet de voyage complet comprenant les documents relatifs à votre séjour, vos convocations de départ et de retour ainsi que les piluliers sécurisés, le badge et les étiquettes de voyage.

ATTENTION : Nous vous rappelons que la facture définitive est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, incluant les éventuels frais annexes (préacheminement, hôtel...). Toute personne se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, pourra se voir refusée le départ.

2. PRIX

Le prix inclut :

- Le transport aller/retour de NANCY au lieu de séjour, l'hébergement, Les repas, l'encadrement, Les activités, visites, excursions prévues ainsi que celles proposées par l'équipe d'encadrement, Assurance responsabilité civile, assistance rapatriement.

N'inclut pas :

- L'assurance annulation, l'assurance interruption, les dépenses personnelles les frais médicaux et pharmaceutiques

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs, nos tarifs sont soumis aux modifications du court des changes, des tarifs transports et coût de l'énergie. Les fluctuations d'ordres économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

Ainsi notre agence se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article R211-10. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une modification. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avisés par lettre recommandée avec accusé de réception

3. ASSURANCES

Notre agence a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnel auprès de HISCOX France 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux,

L'ensemble des différents contrats d'assurances voyages complémentaires et d'assistance rapatriement proposés par OXYGENE VACANCES ADAPTEES, sont souscrits auprès de ASSUREVER (ASSUREVER TSA 30780 92679 COURBEVOIE CEDEX).

Pour chaque séjour, nous vous proposons des contrats assurances vous permettant de vous couvrir et donc de partir en toute tranquillité, nous vous invitons donc à lire très attentivement les paragraphes suivants :

- ASSURANCE ANNULATION, L'assurance souscrite vous rembourse sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme payée à OXYGENE VACANCES ADAPTEES, déduction faite de la franchise et des frais de dossiers de 80€ et du montant de l'assurance de 3,5% du prix du séjour, Vous êtes garanti :

1. En cas d'accident corporel grave, maladie grave y compris la rechute imprévisible, l'aggravation imprévisible d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du présent contrat ou de décès :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui vous est liée par un Pacs, d'un de vos ascendants ou de descendants y compris ceux n'étant pas à votre charge fiscale, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs, gendres ou belles-filles, beaux-pères ou belles-mères, de votre tuteur légal, quel que soit leur pays

de domicile, ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous ;

- de la personne qui vous accompagne au cours de votre voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués aux mêmes conditions particulières que vous et qu'elle ait acquitté la prime d'assurance ;

2. En cas de votre grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage et vous contre indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;

3. En cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse et ce, avant l'entrée dans la 28ème semaine d'aménorrhée, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;

4. En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs entraînée par un état dépressif, une maladie psychique, nerveuse, mentale ;

5. Si vous ou votre conjoint devez être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;

6. En cas de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement le jour de votre départ, votre présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

EXCLUSIONS SPECIFIQUES A LA GARANTIE "ANNULATION DE VOYAGE"

Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :

- Les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

- Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

- L'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;

- Les interruptions volontaires de grossesses, leurs suites et leurs complications ;

- Les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in vitro ;

- Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation ;

- Les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;

- Les contre-indications et suites de vaccination, les annulations consécutives à un oubli de vaccination ;

- Les annulations ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au voyage.

ASSURANCE INTERRUPTION

Vous pouvez en plus souscrire une assurance interruption de séjour au coût de 1,5% du montant total du séjour. Nous vous remboursons au prorata temporis les frais de séjour déjà réglés et non utilisés (transport non compris) à compter du jour suivant votre retour anticipé si vous avez dû interrompre votre voyage à la suite :

- d'une hospitalisation ou un décès d'un membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel désigné aux conditions particulières, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile et désignée aux conditions particulières ;

- des dommages graves survenus aux locaux professionnels ou privés de l'Assuré par suite d'incendie, d'explosion, d'inondation ou de cambriolage nécessitant impérativement la présence de l'Assuré sur place ;

4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Les traitements médicaux devront être préparés par une infirmière ou un médecin dans les piluliers sécurisés four-

nis par OXYGENE VACANCES ADAPTEES en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Les piluliers seront accompagnés de l'original ou de la photocopie de l'ordonnance correspondante précisant la posologie du traitement.

5. ARGENT PERSONNEL

OXYGENE VACANCES ADAPTEES ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'argent personnel durant les séjours ou le transport qui ne lui aura pas été confié au préalable par virement ou chèque au moins 1 mois avant le début du séjour. OXYGENE VACANCES ADAPTEES n'est pas tenu de donner tous les justificatifs de dépenses de l'argent personnel des participants autonomes financièrement et sera tenu de fournir un justificatif pour tout achat supérieur ou égal à 10 euros pour les participants non autonomes financièrement. Une fiche récapitulative des dépenses sera fournie à l'issue de leur séjour ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Dans le cas du non-respect des délais et conditions établis par OXYGENE VACANCES ADAPTEES pour le versement de l'argent personnel, il sera facturé des frais de gestion s'élevant à 10 euros.

6. TROUSSEAU

Une fiche trousseau type sera fournie à titre indicatif. OXYGENE VACANCES ADAPTEES décline toute responsabilité pour tout vol ou perte de vêtements et d'objets précieux lors du séjour et du transport. Tout le linge et les affaires personnelles devront impérativement être marqués. Les personnes énorétiques devront apporter les fournitures nécessaires (alèse, couches, draps de rechange). Si l'énergie n'est pas signalée ou le matériel nécessaire absent, la literie souillée et le matériel seront facturés au participant. OXYGENE VACANCES ADAPTEES ne peut être tenu responsable des dégradations des affaires personnelles.

7. FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit pour les personnes de nationalité française. Pour les excursions à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire.

8. DURÉE DES SÉJOURS

Sont inclus dans la durée des séjours : le jour de départ à partir de l'heure de convocation jusqu'au jour de retour à l'heure d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées.

9. ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LES CLIENTS

Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants :

- Plus de 90 jours avant le départ : montant de l'acompte versé + frais de dossier de 90€

- De 90 jours à 60 jours du départ : 50% du montant total du voyage + frais de dossier de 90€

- Moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

10. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par l'organisateur sur les éléments essentiels, le client, sans préjuger des recours en réparations des dommages subis, peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe « annulation de la part de l'organisateur »,

- soit accepter de participer au voyage modifié. Un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la révision des prix que celles-ci entraînent. La substitution d'un hébergement de catégorie similaire à celle demandée ne peut en aucun cas être considérée comme une modification de la part de l'organisateur.

11. ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Dans le cas où le voyage est annulé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra le remboursement de toutes les sommes

versées. Le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son propre fait à la date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs. OXYGENE VACANCES ADAPTEES ne peut être tenu pour responsable et n'est pas tenu de proposer des remboursements en cas de force majeure (événements climatiques, sociaux, naturels ou de sécurité).

12. ABSENCE ET DÉSISTEMENT

En cas d'absence à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. OXYGENE VACANCES ADAPTEES ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu du départ du voyage occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. OXYGENE VACANCES ADAPTEES ne peut être tenu pour responsable :

- lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés.

- lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage.

En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ, il sera retenu 100% du prix du voyage et son réacheminement sera effectué à ses frais.

13. INTÉGRATION

OXYGENE VACANCES ADAPTEES se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

- soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire)

- soit un refus au départ sur simple constatation,

- soit un renvoi au cours du séjour

- soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical.

Et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel. OXYGENE VACANCES ADAPTEES se réserve le droit de renvoyer ou de transférer sur un autre séjour tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité et celle des autres ou nuirait au bon fonctionnement du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé dans ces cas de figure et les frais de transfert resteront à la charge du participant.

14. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à OXYGENE VACANCES ADAPTEES au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de retour, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête de OXYGENE VACANCES ADAPTEES auprès des prestataires de services concernés. Les modifications ou interruptions de séjour occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de séjour.

15. PRE-ACHEMINEMENT

Annulation et absence : toute annulation d'un préacheminement doit nous être communiquée dès que possible par courrier recommandé. L'annulation ou la non-présentation à un préacheminement entraîne des pénalités : Pénalités dues en cas d'annulation ou d'absence d'après les mêmes conditions qu'en cas d'annulation de séjour. Retards : En cas de retard, aucune indemnité ne sera accordée. Annulation du préacheminement par OXYGENE VACANCES ADAPTEES: OXYGENE VACANCES ADAPTEES peut être amené à annuler un préacheminement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, accident routier, état de la route...). OXYGENE VACANCES ADAPTEES se réserve le droit de refuser l'accès au préac-

Dispositions légales & réglementaires

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

L'agence OXYGENE VACANCES ADAPTÉES immatriculée des opérateurs aides et séjours délivrée par Atout France, souscrit auprès de la compagnie HISCOX, un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie financière de 200.000€ auprès de l'APS, 15 avenue Carnot 75017, Paris.

Article R211-5

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés ; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil 3/ Les repas fournis ; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13/ L'information concernant la souscription fa-

cultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18 Article R211-7 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil. 5/ Le nombre de repas fournis ; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-100 ; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. 20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.

Article R211-9

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12

Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.



Oxygene

oxygene vacances adaptées

75, Avenue de Strasbourg - 54 000 NANCY

Tél. : 09 72 28 70 90 | Fax : 09 72 28 70 92 | Mail : contact@oxygene-va.com | Web : www.oxygene-va.com

Immatriculation Atout France - Agrément Vacances Adaptées Organisées



Oxygène Vacances Adaptées



oxygenevacancesadaptees